

LA FOUILLOUSE

BULLETIN MUNICIPAL

CONTACTS N°121 - SEPTEMBRE 2016

Chemins D'HIER

DOSSIER

P.7

ET D'AUJOURD'HUI

UNE AMÉLIORATION
RÉFLÉCHIE

DOSSIER
P.15

du
village





Par M. le Maire,
Yves PARTRAT

*Comment ne pas évoquer les attentats de cet été...
Ces familles meurtries...
Ces blessures physiques et morales qui ne cicatrissent jamais....
Quelles conséquences pour notre pays et pour nos communes...??*

La préfecture a réuni les maires du département à plusieurs reprises afin d'envisager la mise en situation d'attaque terroriste au niveau des bâtiments communaux et des écoles et les bonnes conduites à tenir. Un certain nombre d'exercices auront donc lieu à l'automne.

Notre village a repris son rythme d'après vacances : La rentrée des classes s'est effectuée dans le calme et le forum des associations fut un succès.

Dans ce bulletin vous découvrirez les projets d'urbanisme du centre bourg indispensables pour satisfaire toutes les demandes de nos habitants jeunes et moins jeunes.

Nous devons tout mettre en œuvre pour offrir aux Feuillantins de tous âges et de tout niveau social un panel complet de logements. Et comme je l'ai dit à plusieurs reprises le conseil municipal cherche une amélioration harmonieuse et réfléchie du village et non une révolution anarchique.

Enfin, l'équipe des marcheurs et "l'association du patrimoine" ont concocté un superbe article : un grand merci à tous.

Bon courage à tous

Le Maire, Yves Partrat

SOMMAIRE

UN 14 JUILLET

P. 4



CHEMINS

P. 7



FORUM

P. 13



TAP

P. 14



URBANISME

P. 15



La Fouillouse Contacts

n°121 Septembre 2016
Revue Municipale d'informations distribuée gratuitement.

Rédaction :

Mairie de La Fouillouse.

Coordination - Réalisation :

JLS Studio Print & Web - 04 77 55 05 42

Impression :

Graphiprint - 04 77 36 45 88

Publicité :

JLS Studio Print et Web - 04 77 55 05 42

Dépôt légal : Septembre 2016

1, rue de la Croix de Mission - Tél. 04 77 30 10 34 - Fax. 04 77 30 17 54
e-mail : mairie@lafouillouse.fr - www.lafouillouse.fr
Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Site Internet

MUNICIPAL / ASSOCIATIONS

Le site internet contient un espace où les associations feuillantines peuvent se faire connaître. Un bon nombre y sont déjà répertoriées, mais pas de manière exhaustive.



Pendant l'été, un grand lifting a été réalisé sur la partie "Temps libre" à propos du répertoire des associations. Pour ce faire, les nombreux acteurs ont été contactés par Nadine Clairet, chargée de la communication au sein du personnel municipal. Si votre association n'apparaît pas, vous pouvez la solliciter pour y voir créée votre fiche signalétique. De même, si des changements surviennent, demandez un rectificatif des informations.

Scannez et découvrez !



Pour scanner, il vous faut avoir téléchargé, sur votre smartphone, une appli gratuite du type "QR Code"

Ouvrez directement www.lafouillouse.fr en scannant le "QR Code" ci-contre avec votre smartphone.

Retrouvez sous l'onglet "Votre mairie" à la rubrique "Démarques en ligne" tous les formulaires dont vous avez besoin pour vos démarches auprès de la mairie.



par Bernard Jacquemot
Conseiller municipal délégué à la communication

ZÉBRAS : ARRÊT INTERDIT !

Le village compte deux zones d'arrêt absolument interdit : deux zones de zébras situées devant le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

Ces zones sont été définies pour assurer la sécurité des convoyeurs de fond. Le code de la route est inflexible : il est absolument interdit de s'arrêter sur ces zones. Quelques soient le jour de la semaine ou l'heure de la journée.

LOI DU 10 JUILLET 2000

La municipalité avait tenté d'assouplir un peu cette réglementation nationale, pensant que les week-ends il y avait peu de chances que les convoyeurs effectuent leurs missions dans le village. Cet assouplissement a été rejeté : l'article du code pénal interdit purement et simplement une pause à nos petites autos, quelque soit la durée de la pause.

**LE CONTREVENANT
EST PASSIBLE
D'UNE AMENDE DE
135 EUROS !**



par Yves Partrat



14 Juillet...

UNE FÊTE D'ÉTÉ FLAMBOYANTE !

La prise de la Bastille au village est toujours un peu en avance sur l'histoire... mais les historiens n'en tiennent pas rigueur !

Cette année on a donc fait le fête le 9 juillet, une nouvelle fois place du marché et le long de la rue de Saint-Just à hauteur du parc des Cèdres.

Une fête nationale à la sauce feuillantine c'est d'abord de la bonne humeur et de la convivialité. Les Feuillantins se retrouvent sous les lampions pour partager ces moments de détente.

Pour que la fête soit belle et totale, il faut de la musique : la mission est confiée depuis des années à Claire. Elle connaît les goûts des gens du village quelques soient les générations. Au micro elle chante, à merveille, et fait danser jusqu'au bout de la nuit.

Il faut, aussi l'incontournable défilé dans les rues du village. Le circuit de cette retraite aux flambeaux est toujours le même mais derrière les musiciens du groupe Tamatjan ce fut une fois encore un moment fort pour les pitchouns, les parents et... les grands parents.

Il faut enfin le feu d'artifice et ses milliers d'étoiles de toutes les couleurs qui illuminent le ciel feuillantine. Instants magiques qui rassemblent les petits et les grands !



DANIELLE BRÉGNIAS

Des services techniques de la mairie... au Pôle Territoriale de SEM

Entrée au service de la commune en 2001, Danielle Brégnias a été transférée dans les services de Saint-Etienne Métropole le 1^{er} juillet 2016.

Après quinze années à œuvrer en qualité d'assistante du responsable des services techniques feuillantins, et une nomination au grade de rédacteur en septembre 2011, Danielle accomplira la fin de sa carrière dans le Pôle Territorial constitué par St-Etienne Métropole sur le territoire d'Andrézieux-Bouthéon.



par Yves Partrat



LES T.A.P. ONT REPRIS LEUR RYTHME DE CROISIÈRE !

Avec le chemin de la rentrée et malgré des difficultés à la mise en place dues à certaines inscriptions tardives, les enfants des écoles publiques ont également repris les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) les vendredis après-midi.



par Valérie Picq

Cette saison 2016-2017 a été un peu modifiée.

Les activités sont programmées au trimestre avec toujours une activité physique et une activité culturelle.

En nouveauté, pour le 1er trimestre, il a été mis en place :

- le Base Ball, avec Philippe, passionné de son sport
- Une activité ludique par Maguie, qui varie ses interventions au rythme des enfants et en fonction de leur âge.

Et toujours de la danse, du volley, du hand, de la musique, des contes, des jeux, de la boxe, du yoga, des activités manuelles, de la peinture, des créations, du théâtre, de la gym, du karaoké, activités proposés en fonction de l'âge des enfants.



Pas de doute, certains vont trouver leur voie ou leur passion au travers de ce panel très diversifié qui leur permet de connaître une activité jusqu'alors méconnue.



Chemins

D'HIER

ET D'AUJOURD'HUI



Le réseau des chemins de la commune est ancien, difficilement datable. Les hommes ont toujours circulé ainsi que les marchandises sur des sentiers plus ou moins repérés. Ainsi La Fouillouse pourrait avoir été traversée par une voie romaine !

Des gués sur le Furan sont cités dans des textes anciens comme celui de la Verna, entre la Réjaillière et Blin-Blin sur l'ancien chemin de Saint-Just.

Le Groupe chemins, actif au sein de l'association "Histoire, Mémoire et Patrimoine", les fait revivre.

VOIES ANTIQUES

Le seuil de la Fouillouse hier un passage obligé !

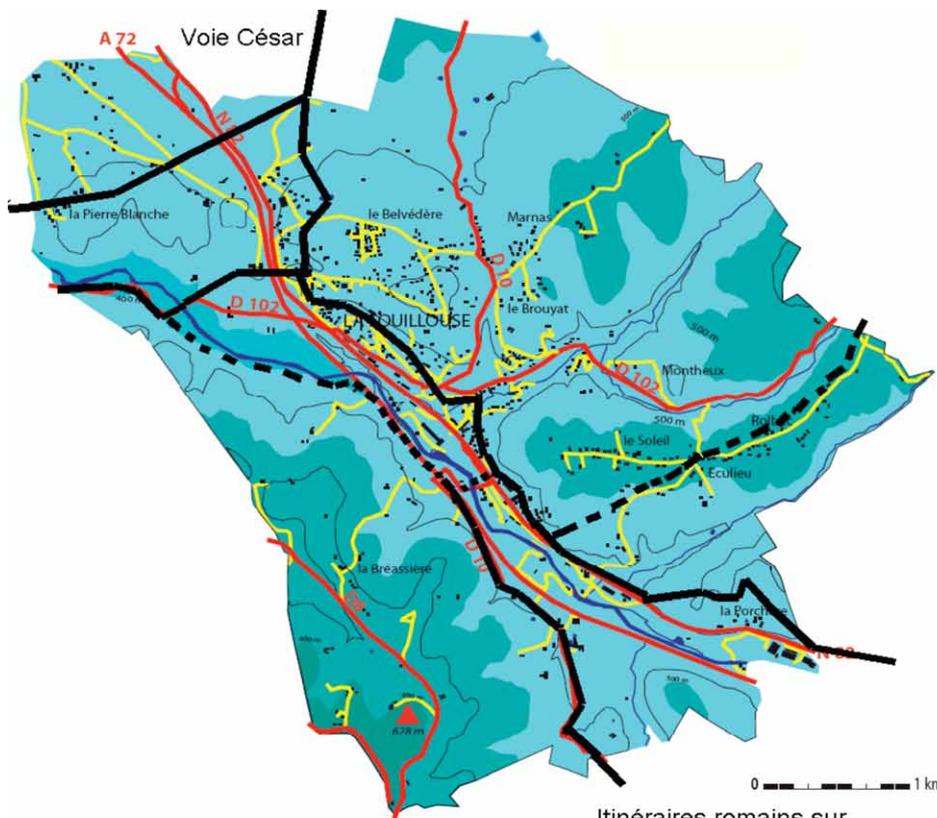
La Fouillouse fait partie d'un important territoire situé entre les vallées du Rhône et de la Loire.

Ce passage est-ouest est l'un des plus courts entre les deux fleuves. La vallée du Gier est également une voie pénétrante plus aisée que les cols du Pilat. L'emplacement de la commune se situe sur un cheminement obligé géographiquement et fréquenté dès les temps les plus reculés : "le seuil de La Fouillouse", mais aussi la traversée du Furan.

À La Fouillouse on retrouve des tracés, au nord de la commune, de la voie César qui venait de Lyon, via St-Galmier pour se diriger vers l'Auvergne.

Nous avons également quelques traces de voies des deux côtés du Furan : l'une venant de l'Etrat, traversant le bourg actuel pour bifurquer vers les Perrotins. À l'est vers la voie César et Saint Galmier, à l'ouest pour une traversée du Furan, au moyen d'un gué vers le Pont Blanc, avant de se diriger vers Occiacum, l'antique St-Rambert.

L'autre venant du Chasseur raccordait la voie d'Etrat, sur St-Just, à la première, en traversant aussi à gué vers La Parapelière. D'autres tronçons sont peut-être, encore, à découvrir, vers St-Héand.



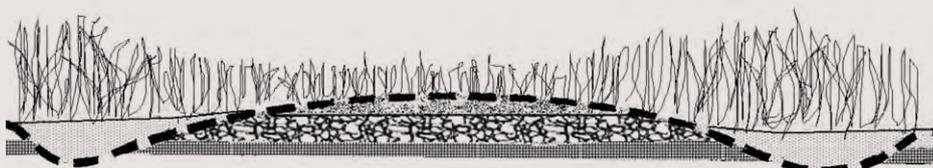
Itinéraires romains sur le territoire de la commune

8

LA REJAILLÈRE UNE ANCIENNE RONZIÈRE

Cette voie à fossés nécessitait un entretien régulier et coûteux : limitation de la

végétation, curage des fossés, recharge de la chaussée en tessons de terre



-  Coupe de la voie romaine
-  Sol actuel
-  Sol originel décapé

-  Ruderatio = revêtement (gravier tassé, chaux, sable)
-  Statumen = grosses pierres soubassement et drainage

Archéologie d'une voie romaine





cuite, type tuiles et amphores, voire réfection complète. Pour des marcheurs attentifs, la nature peut aider à les localiser. En effet la croissance des végétaux au printemps, en particulier les céréales d'hiver, souligne souvent la présence de fossés plus humides ou au contraire d'une chaussée compacte plus sèche. Les fossés rosio/rosonis ont donné ainsi une douzaine de Rosier/Ronzière, une exclusivité des voies à fossés, remotivés en roseaux, roses ou ronces. La Réjaillière à la Fouillouse est une ancienne Ronzière.



LES CHEMINS : PLUS DE DEUX SIÈCLES D'HISTOIRE

1793 Création de la voirie vicinale

MAI 1836 La loi Thiers-Montalivet crée 2 catégories de chemins vicinaux. La voirie communale à la charge de la commune. Les chemins vicinaux à la charge de plusieurs communes et du département.

AOÛT 1881 Création de 2 types de chemins ruraux. Les reconnus, inaliénables, appelés Voies Communales appartenant au domaine public de la commune. Les ordinaires, appelés, Chemins Ruraux appartenant au domaine privé de la commune, aliénables par vote du Conseil Municipal.

Entretien des chemins ruraux

Il était à la charge des riverains, mais la commune va intervenir par une délibération en 1835.

« Tout chef de famille sera tenu de fournir 2 journées de bras d'homme, 2 journées à un cheval ou mulet, 2 journées à voiture attelée ».

1833 Le Conseil Municipal décide de faire ramasser des cailloux dans les champs pour l'entretien du chemin de St-Galmier.

1840 Le Conseil Municipal décide d'occuper un cantonnier

1894 il demande que pour l'entretien des chemins vicinaux soit utilisées par ordre :

- La pierre tirée des champs cultivés, la Pierre Blanche (quartz).



- La pierre des carrières de St-Priest, bien meilleure que celle des carrières de La Fouillouse trop tendre.

1905 on remplace une journée de prestation par une taxe vicinale qui en 1925 remplace les journées de prestations en nature.

Classement des chemins ruraux

« Les indigents et la classe ouvrière malheureuse étaient employés l'hiver à l'entretien des chemins ! »

1841 : le Conseil Municipal fait un état des chemins vicinaux et ruraux. Il dénombre et classe 11 chemins

vicinaux dont le n°3 de la Fouillouse à St Just par la Croix du Planil.

35 chemins ruraux dont le n°4 du Petit Breuil aux Granges par le Poyet ; le n°5 de l'ancienne route de Montbrison à Avernay par la Bréassière

Il est à noter qu'un certain nombre de chemins ont été coupés par la création de la 1^{ère} voie ferrée St-Etienne -Andrézieux : **1817-1824**.

Par la création de la RN 82, rue de la Libération ouverte en 1817. Enfin la création de la route de St-Just : **1850-1860** - le Pont Blanc : **1852-1855**

Le dernier classement date de 2006-2007.

Un grand nombre de chemins ruraux ont été classés en voies communales.

LES ACTIONS

de l'Association Histoire - Mémoire et Patrimoine

Le groupe chemins composé de 12 bénévoles se donne pour objectif la redécouverte et la réouverture des chemins afin de les proposer aux marcheurs, promeneurs, désireux de découvrir le patrimoine, les paysages, les monuments et les activités diverses de notre Commune.

Réalisées à ce jour

- Création de circuits pédestres et circuits footing objet d'un topo guide, circuit des Croix, circuit du Patrimoine Feuillantain.
- Propositions pour les raccordements piétonniers lors de l'établissement du P.L.U.
- Réalisation et vérification du balisage des circuits LF1, LF2, LF3.
- Participation au petit entretien des chemins. Les gros travaux sont réalisés par les services techniques et par Sima-Coise sur les chemins objet du topo guide.
- Établissement d'une convention de passage dans les propriétés privées.

- Dialogue, concertation avec les riverains des chemins, avec les exploitants agricoles.
- Établissement d'une charte pour le bon usage de ces chemins et diffusée à tous nos partenaires et personnes concernées.

Les projets

- Liaisons et recherches de coursières et chemins non nommés

Les moyens, les outils

Pour établir les circuits créés ou en projets, le groupe des bénévoles se doit :

- de rechercher et retrouver certains chemins oubliés, sur plans : cadastre, plan Napoléon, en utilisant le P.D.I.P.R, en consultant les archives, livres...
- d'informer la commune des projets
- de se retrouver sur le terrain pour rechercher le tracé, les limites, bornes...
- d'établir plans et descriptifs des circuits





illouse édestres

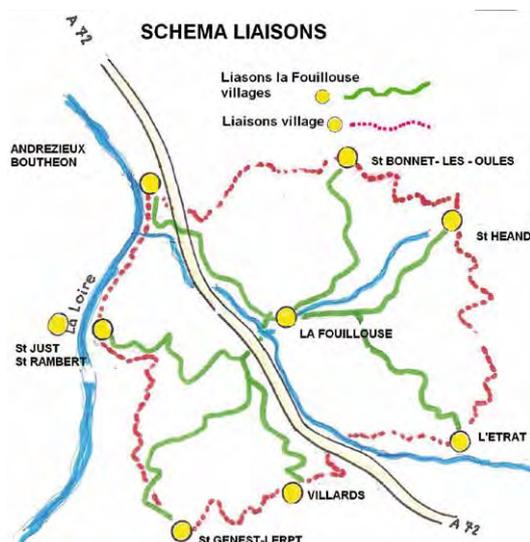


LES PROJETS du groupe "chemins"

Des liaisons historiques

La Commune de la Fouillouse a sollicité le groupe chemins de l'association Histoire Mémoire et Patrimoine pour rechercher les liaisons historiques qui permettaient à nos ancêtres de rallier notre village aux villages environnants : St-Héand, St-Bonnet-

les-Oules, St Just - St Rambert, St Genest Lerpt - l'Etrat et Andrézieux-Bouthéon et Villars. Pour mener à terme ce projet le groupe chemins recherche actuellement sur plans et sur le terrain les anciennes voies de communications. Les communes concernées, les associations de randonneurs, le Conseil Départemental, la Fédération des Randonneurs et autres intervenants sont sollicités. L'association pourra établir à nouveau un livret de ces liaisons accompagné de plusieurs plans, fiches descriptives, photos et variantes.



Des petites balades autour du village

Les membres du groupe recensent également tous les raccourcis et coursiers pour les nommer et préparer un petit topo guide permettant des petites balades autour du village.

LES CHEMINS des voies inaliénables

La France compte aujourd'hui près de 750.000 km de chemins ruraux. Cette importance justifie une réglementation particulière issue de plusieurs codes dont principalement le code rural.

Quelques définitions

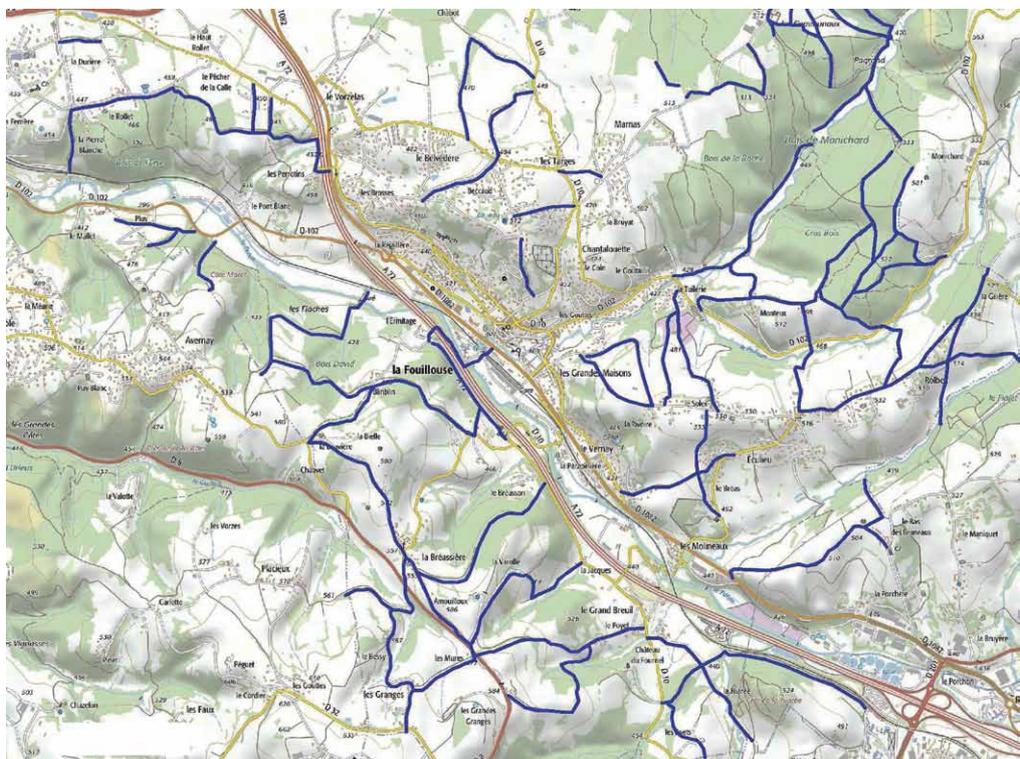
Ils appartiennent au domaine privé des communes (art L 161.1 à 161.13 du Code Rural). Ils sont affectés à la circulation publique. La commune n'a pas l'obligation de les entretenir. Ces chemins ont avant tout une vocation agricole ils permettent aux exploitants d'accéder aux diverses parties de leurs domaines. Ils ont aussi vocation de faciliter la pratique de la randonnée. La commune a la possibilité de les vendre après enquête publique, sauf si une association syndicale demande de se charger de l'entretien. Leur accès peut être limité pour les véhicules à moteur par arrêté municipal (Loi n° 91.2 du 03/01/1991) relative aux véhicules à moteur dans les espaces naturels. Aucun chemin rural ne doit avoir une plate-forme de plus de 7 m et une largeur de chaussée supérieure à 4 m.

Rappel

Les Voies communales font partie du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles.

La collectivité propriétaire est obligée de les entretenir.

Les Chemins et sentiers d'exploitations sont présumés appartenir aux propriétaires riverains qui en ont l'usage et servent de communication entre divers fonds ou exploitations. Ils peuvent être interdits au public non riverain.



PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (P.D.I.P.R.)

Le département peut établir, après avis des communes intéressées un P.D.I.P.R. (loi du 22 juillet 1983). On peut inscrire tout type de voie au P.D.I.P.R. selon certaines modalités régies par l'article L361.1 du code de l'environnement. L'inscription au plan des chemins ruraux nécessite une délibération du Conseil Municipal. Pour les chemins et sentiers appartenant à l'État à d'autres personnes publiques ou à des particuliers, une convention doit être passée avec le propriétaire.

Délibération du Conseil Municipal du 23 Mars 2006

Objet : P.D.I.P.R.

Extrait de la délibération

Dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme, le Conseil Général de la Loire a chargé le Comité Départemental du

Tourisme et le Comité et le Comité Départemental de la Randonnée pédestre de la réalisation du plan concernant les itinéraires traversant le territoire de la commune.

La carte annexée fait apparaître les chemins ruraux balisés et non balisés présentant un intérêt pour un usage de loisirs et de randonnées. L'inscription au P.D.I.P.R. permettra leur conservation ainsi que celles des voies communales balisées qui sont par nature protégées du fait de leurs statuts public.

Décision du Conseil Municipal

Il s'engage :

- à ne pas aliéner les chemins concernés. Sauf cas de nécessité le C.M proposera un itinéraire de substitution.
- à prévoir leur remplacement en cas de modification suite à des opérations foncières ou des remboursements.



LES CHEMINS : UN BIEN À PRÉSERVER

Ils symbolisent depuis toujours les traits d'union, entre les villes et les campagnes, entre les hommes et la nature. Favorisant, la compréhension de leur fragilité et donc l'importance de leur préservation.

Pour qui ? Acteurs du monde agricole, promeneurs, randonneurs, vétérinaires, joggeurs et pour tous ceux qui apprécient la nature et le patrimoine de leur commune.

Et demain ? Soyons vigilants, à l'écoute de tous les utilisateurs pour transmettre aux générations futures ce patrimoine.

*Le Groupe chemins
avec la participation de Mr P.Marcoux, J.Laversanne, G.Vivien, Mr Coassy*

ANIMATION MAIRIE



Forum des associations

QUE L'EMBARRAS DU CHOIX...

La formule du Forum des associations, avec son itinéraire en serpentín tracé dans le gymnase du Centre socio-sportif est désormais bien rodée.

En quelques minutes, voire plus, petits et grands, hommes et femmes, ont ainsi la possibilité de passer devant tous les stands des multiples associations qui animent le village. Et de choisir l'activité ou les activités qui vont meubler avec bonheur et délice leur année de loisirs !

Du sportif, du culturel, du social...

Cette année, l'OMS organisateur de l'événement avait ajouté un plus qui a fait le bonheur des enfants : un coin Kids pour découvrir la gym ou les vertus du judo. Les membres du club local ont joué les sparring partners avec bonne humeur ! Idée à renouveler sans doute l'an prochain !



SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE LANCE SON SITE WEB DÉDIÉ AU COVOITURAGE !

Plus de 3 millions de personnes pratiquent aujourd'hui le covoiturage de manière quotidienne en France. Ce mode de déplacement, en plein développement, est à la fois économique, écologique et social. Économique car il permet de partager entre les utilisateurs les frais, écologique car il diminue le trafic routier et donc la pollution et la consommation d'énergie. Et social car il encourage l'entraide.



Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Saint-Etienne Métropole, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a mis en place une plate-forme de covoiturage gratuite et ouverte à tous.

TROUVER DES COVOITUREURS

À l'occasion de la rentrée 2016, une campagne de communication est lancée sur tout le territoire métropolitain afin de sensibiliser les habitants au covoiturage et les inviter à se rendre

sur le site dédié de Saint-Etienne Métropole : www.covoiturage-saint-etienne-metropole.fr

Ce site permet de trouver des covoitureurs pour tous les déplacements dans l'agglomération et au-delà. Que ce soit pour des trajets réguliers ou ponctuels, sur une courte ou longue distance, dans le cadre professionnel ou personnel (concert par exemple) ou même pour faire ses courses.

Ce nouveau site, simple d'utilisation, offre de surcroît de nombreux services pratiques aux automobilistes :

recherche automatique des personnes sur le trajet commun, alertes e-mail, géolocalisation des aires de covoiturage, estimation du coût du trajet, etc. Des communautés ont déjà été spécialement créées pour les étudiants stéphanois et le club d'entreprises ESTER (Est STéphanois en REseau) partenaires de la démarche. Le site s'inscrit dans le plan d'actions TEPCV de Saint-Etienne Métropole et participe au Plan de Protection de l'Atmosphère et au Plan Climat Energie portés par la Communauté Urbaine.

14

LES NOUVEAUX FEUILLANTINS ONT DÉCOUVERT LA VIE MUNICIPALE

Accueillir comme il se doit les nouveaux Feuillantins pour leur présenter le village dans ses grandes lignes, c'est ce que font régulièrement depuis des années Yves Partrat le maire, ses adjoints et conseillers présents à cette cérémonie plutôt sympathique.

Ce samedi 17 septembre c'est dans le Jardin d'Hiver du Centre socio-sportif que les élus, à tour de rôle, ont présenté leur domaine de responsabilité respectif. Si les cent cinquante nouvelles têtes installées récemment au village, souvent d'anciens stéphanois, n'étaient pas là ; ceux et celles qui ont fait le déplacement ont découvert un peu plus les rouages et les arcanes de leur nouveau lieu de résidence. Yves Partrat leur a expliqué

le rattachement de la commune à Saint-Etienne Métropole, les différents services de la vie municipale avec dans les 3 ans à venir de nouvelles réalisations immobilières, dont la nouvelle mairie.

DES JEUNES PARENTS RASSURÉS

Les jeunes couples présents ont dû être ravis d'apprendre qu'une des préoccupations de l'équipe municipale actuelle était la petite enfance puis l'enfance au sens large.



Des parents heureux de découvrir crèches, jardins d'enfants, centre périscolaire et écoles plutôt attractives ! La vie au village c'est le quotidien, ce sont aussi les loisirs. La saison est ponctuée de spectacles, de fêtes dont le prochain marché de Noël. Enfin, tous ces nouveaux venus, qu'ils soient retraités ou dans la vie active ont noté qu'avec une cinquantaine d'associations sportives et socio culturelles, ils pourraient meubler, sans aucune difficultés, leurs loisirs. Enfin, tous les élus, quel que soit leur domaine de compétence, ont affirmé que leur porte, en cas de soucis, était toujours ouverte...



par Valérie Picq





UNE AMÉLIORATION RÉFLÉCHIE

du village

Le visage du centre-bourg de La Fouillouse va connaître d'importantes transformations durant les prochaines années, avec la construction de plusieurs immeubles de logements collectifs.

La densification de l'habitat dans le centre de la commune, enca-

drée et accompagnée par l'action de la municipalité, a déjà débuté de manière visible dans certains quartiers de la commune avec la création de lotissements associant habitat individuels et bâtiments d'habitation (par exemple route de Saint-Galmier, sur les terrains du potager de la propriété Granottier),

ou avec la construction de petits immeubles de logements sociaux (rue du Vernay, face à la gendarmerie). Elle doit se poursuivre au fil de la décennie à venir, tout particulièrement dans le centre de notre village.



UNE DISPONIBILITÉ NOUVELLE DE TERRAINS DANS LE BOURG

Ce phénomène de densification résulte de la rencontre entre, d'une part, l'attrait de La Fouillouse pour les familles désireuses d'un cadre de vie agréable proche de l'agglomération stéphanoise, et d'autre part les grandes orientations dessinées par l'Etat et visant à lutter contre un étalement urbain parfois incontrôlé. Située à proximité de Saint-Etienne et bénéficiant d'une bonne desserte par les transports en commun et les infrastructures routières, notre commune bénéficie à cet égard d'importants atouts.

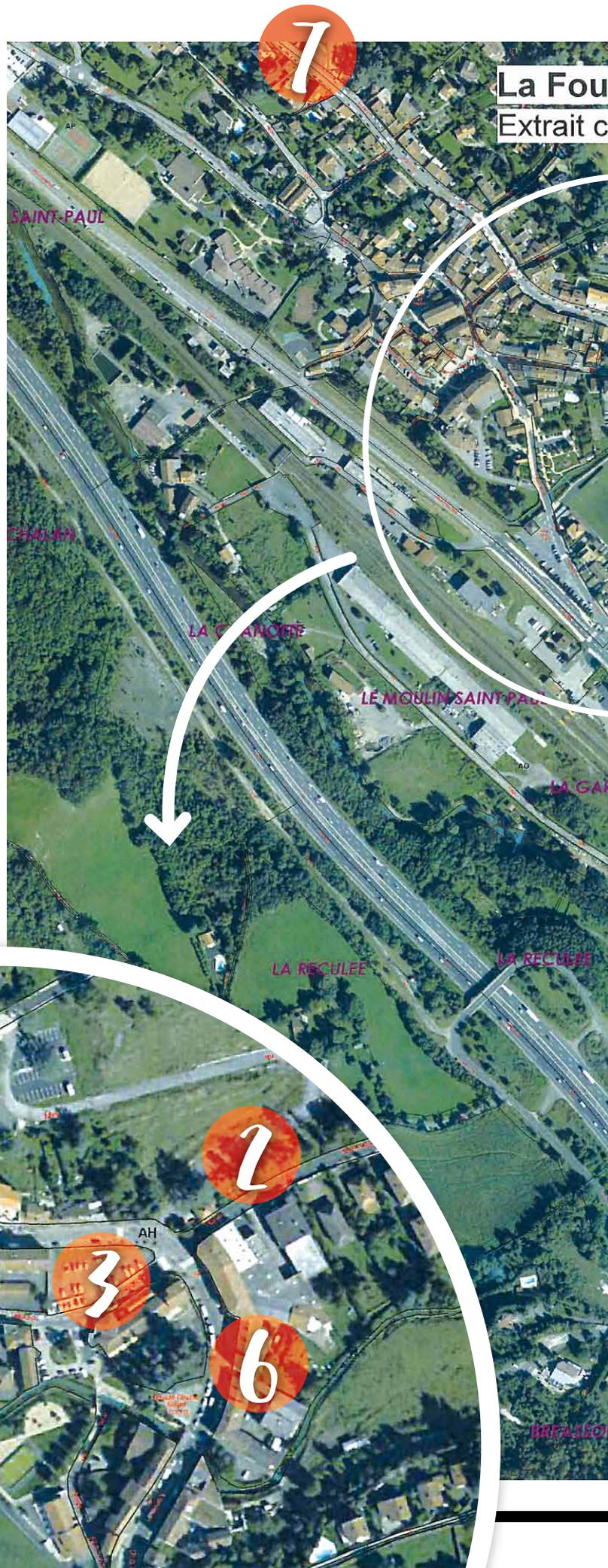
Cette demande en matière de logements coïncide justement avec une disponibilité nouvelle de terrains dans le centre du village. Le regroupement des activités scolaires dans le parc des Cèdres, avec la construction du Pôle Enfance, laisse vacant le tènement de l'ancienne école maternelle. Immédiatement voisin, l'Hôtel de l'Europe dont l'activité a cessé cet été offre également une surface intéressante, qui s'ajoute aux espaces déjà disponibles à proximité.

L'aménagement du quartier de la rue Croix de Mission sera l'un des projets majeurs des prochaines années. Un projet ambitieux sans pour autant être démesuré, qui verra la construction sur les terrains de la commune de deux immeubles offrant 22 logements en accession, 15 logements locatifs sociaux, et jusqu'à 1000 m² de locaux commerciaux. L'emplacement de l'ancien hôtel doit pour sa part accueillir un immeuble de 17 logements, avec en rez-de-chaussée un local commercial.

Au cœur et à proximité de ce nouvel ensemble, la commune prévoit la création indispensable d'une offre généreuse de places de stationnement, nécessaire à la vitalité du nouveau quartier. Elle édifiera aussi sa nouvelle mairie, remplaçant l'actuel bâtiment vétuste et mal adapté à ses missions.

RÉEMPLOYER DES BÂTIMENTS PUBLICS DÉSFFECTÉS

Le réemploi de bâtiments publics anciens jouera d'ailleurs un rôle important dans l'évolution du tissu urbain de la commune :





rue Sainte Anne, l'ancienne maison de retraite sera reconvertie en immeuble de 35 logements sociaux ; la "Salle Municipale" voisine, désaffectée, doit pour sa part être vendue en vue de sa rénovation en maison médicale. Rue de la Libération, l'ancien centre technique municipal sera démoli pour laisser place à un immeuble de 16 logements sociaux.

L'offre en logement sociaux de la commune sera également enrichie par la construction débutée route de Saint-Héand d'un bâtiment de 21 logements.

En densifiant l'habitat du village, et en y rendant disponible des surfaces commerciales, la municipalité souhaite donner à son centre-bourg le poids suffisant pour y attirer des enseignes susceptibles de créer un effet d'entraînement sur d'autres commerces et d'assurer la présence, au bénéfice de l'ensemble des feuillantins, des services de proximité attendus pour le confort de chacun.

PRÉSERVER ET CRÉER DES ESPACES DE RESPIRATION

L'action de la commune vise aussi toutefois à aménager, à proximité et au cœur de son espace urbain, des espaces de respiration. C'est pourquoi elle se portera acquéreuse des terrains formant le bas de l'ancienne Propriété Guichard (lotissement Cogecoop), sur lesquels la construction de deux immeubles d'habitation supplémentaires était initialement prévue ; ces parcelles seront finalement dédiées à la création d'espaces récréatifs et de places de stationnement. Elles compléteront le projet d'aménagement des Berges du Malval et de création de jardins partagés en contrebas du quartier de la Basse Rivoire pour offrir des espaces de détente et de promenade. Si les projets en cours ou sur le point d'éclorre peuvent paraître ambitieux, il convient en tout cas de ne pas en exagérer l'impact sur l'identité de notre village : son centre-bourg va s'étoffer avec la création de nouveaux logements et de nouveaux services, mais La Fouillouse demeure une commune largement tournée vers l'habitat individuel. Pour preuve, la commune a délivré depuis le 1er janvier 2014 pas moins de 52 permis de construire concernant des villas ou pavillons.

1 L'AULNE

2 PRECHON

3 MAIRIE
CROIX MISSION

4 CABINET
MÉDICAL

5 ANCIENNE
MAISON
DE RETRAITE

6 HOTEL
DE L'EUROPE

7 NEOLIA



L'AULNE - RUE DU VERNAY

Le petit immeuble collectif construit rue du Vernay face à la gendarmerie, géré par Bâtir et Loger, regroupe une douzaine de logements sociaux (T3 essentiellement). Son occupation débutera dès cet automne.

1



2



LE PRÉCHON - ROUTE DE SAINT-HÉAND

Les travaux de construction du Préchon ont débuté au printemps 2016 en bordure de la route de Saint-Héand. Cet immeuble de 4 étages, une fois achevé, regroupera 21 logements (du T2 au T4) pour une surface de plancher 1869 m².

18



3

QUARTIER CROIX DE MISSION

Le projet d'aménagement du quartier Croix de Mission englobera l'emprise de l'ancienne école maternelle et de l'immeuble de logements attenant, le parking en stabilisé situé en face de celle-ci, et les espaces publics faisant face à l'actuelle mairie.

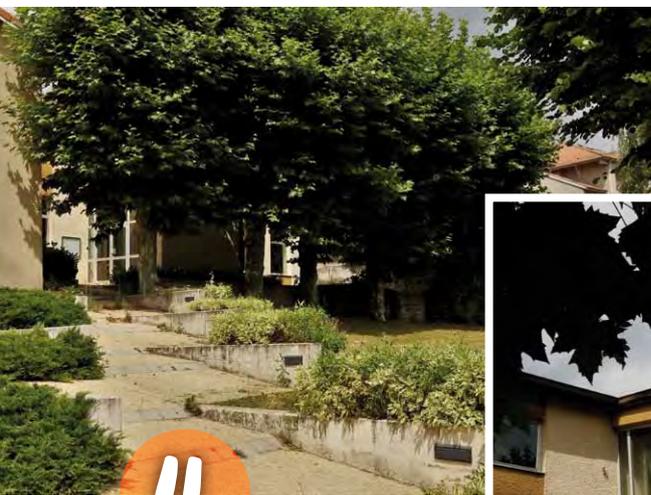
Ces terrains seront dédiés à la construction de logements : 15 logements sociaux représentant 1 185 m² de surface de plancher sur l'ancien parking, et 22 logements en accession représentant 1 494 m² de surface de plancher sur le bas du tènement.

Autre élément important du projet : la création en rez-de chaussée des bâtiments de surfaces commerciales, incluant notamment une moyenne surface destinée à exercer un effet d'entraînement pour les autres activités commerciales souhaitant s'implanter sur le site, qui bénéficiera de la proximité d'un nombre important de places de stationnement.

Immeubles de logement et commerces seront réalisés et commercialisés par la société Créa-Dôme.

La commune sera pour sa part maître d'ouvrage de la construction d'une nouvelle Mairie, prévue pour être implantée rue de la Libération en face du futur bâtiment "L'Europe", et des espaces publics du quartier, en préservant autant que possible les cèdres qui caractérisent ce quartier. L'actuelle mairie une fois désaffectée sera démolie pour permettre la création de places de stationnement supplémentaires. L'aménagement du quartier doit débuter en 2017.





4

CABINET MÉDICAL



5

ANCIENNE MAISON DE RETRAITE



6



L'EUROPE - RUE DE LA LIBÉRATION

Lotir Rhône-Alpes prévoit la construction, à l'emplacement de l'Hôtel de l'Europe, d'un immeuble en R+4 proposant 17 logements du T2 au T5 répartis sur 1816 m² de surface de plancher. Un local commercial et 38 places de stationnement sont prévus au niveau rue.

NÉOLIA RUE DE LA LIBÉRATION

Après avoir successivement accueilli le centre technique municipal puis l'école de musique, l'ancien bâtiment de la Coopérative va laisser place à un immeuble de 16 logements sociaux géré par le bailleur Néolia.

D'une surface de plancher de 1053m² répartis sur 4 niveaux, l'édifice situé à deux pas du centre-bourg verra sa construction débuter en 2017, et offrira 3 T5, 8 T4, 4 T3 et 2 T2.

7



Logements sociaux...

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 oblige de nombreuses communes à accueillir sur leur territoire une proportion d'au moins 20% de logements sociaux. Cette règle s'applique depuis le 1er janvier 2013 à La Fouillouse, où les 134 logements existants, sur un parc total de 1888 résidences principales, représentent une proportion de 7,1%. Les projets amorcés dans notre centre-ville offriront à terme une centaine de logements supplémentaires, permettant à La Fouillouse de rattraper une partie de son retard, sous peine de pénalités financières imposées par l'Etat.

Le développement d'une offre de logements sociaux permettra notamment aux jeunes ménages feuillants d'entamer un parcours résidentiel sans devoir

quitter le village ; et aux personnes âgées vivant seules de bénéficier de logements adaptés à leurs ressources et à leur état de santé, dans des constructions neuves situées à deux pas des services offerts par le centre-bourg. Le choix de la municipalité s'est donc porté sur la construction de petits ensembles situés au cœur de quartiers d'habitations existants, à proximité des commerces et transports en commun.

Selon les dernières estimations, environ 80% des ménages feuillants disposent d'un niveau de ressources leur donnant droit à l'accès à un logement social. Ainsi, une personne seule peut bénéficier d'un tel logement si son revenu fiscal est inférieur à 26 144 € annuels. Un couple avec deux enfants peut y prétendre jusqu'à 50 687 € de revenu fiscal (données 2016).

